



CATA JUMP 2010

INC

11 & 12 SEPTEMBRE 2010 – BASE SUD DU TOUQUET
Autorité Organisatrice : CLUB DE VOILE DU TOUQUET

AVIS DE COURSE

REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux.
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux des classes F18, INC dont CLA, Dart, HC.
- 3.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire de préinscription et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis l'ordre du : Club de Voile du Touquet, à : Gauthier DELANNOY, 21 rue Dammartin. 59100 ROUBAIX
- 3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformitéLes concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

	Montants
F18 & INC équipage	30 euros
F18 et INC jeunes (<1/1/90) équipage	20 euros
INC solos	20 euros

5. PROGRAMME

- 5.1. Confirmation d'inscription :
11 septembre de 11h à 13h
- 5.2. Jauge : Le samedi selon §6
- 5.3. Courses :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
11 sept	14h30	INC
12 sept	11h	INC

6. JAUGE

- 6.1. Deux balances FFV pour autocontrôle des F18 seront disponibles de 9h à 11h le samedi près du club house.
- 6.2. Une jauge pourra être mise en place selon les disponibilités matérielles et demandes.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

8. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont du type de type banane avec dog leg au vent et porte sous le vent.

9. SYSTEME DE PENALITE

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10. CLASSEMENT

10.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 3.

10.2. Courses retirées

- a. Quand moins de quatre (4) courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.
- b. Quand quatre (4) courses au moins et six (6) au plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
- c. Quand sept (7) courses au moins et plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

10.3. Le système de classement utilisé est le Système de temps compensé a Minima.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PALMARES

Le palmarès est prévu à 15h30 à la base sud.

13. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

14. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

- Gauthier DELANNOY : 06 17 90 13 28 gacoloaraygr@free.fr
- Antoine MEUNIER : 06 07 49 66 52 antoine3meunier@free.fr

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2009 – 2012
Applying to foreign competitors

RRS 64.3 (*) :

Jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a measurement protest.

RRS 68 (*) :

Any claim for damages arising from an incident involving a boat bound by the RRS shall be subject to the appropriate courts and will not be considered by the jury.

RRS 70.5 (*) :

In such circumstances, the written approval of the FFVoile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the competition.

RCV 86.3 (*) :

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall beforehand submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the regatta. The authorization of the FFVoile shall be mentioned in the notice of race, in the sailing instructions, and shall be posted on the official notice board during the regatta.

RRS 88 (*) :

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions, except for competitions for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.org, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91 (*) :

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

Appendix F (*) :

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, Jury d'Appel, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris

ZONE DE COURSE : En face de la station du Touquet

